

REGLES LOCALES 2011

HORS LIMITES (R 27-1):

Les hors limites sont définis par :

- Les clôtures,
- Les piquets blancs,
- Les lignes blanches continues.

OBSTRUCTIONS :

Amovibles (R24-1):

- Les pierres dans les bunkers,
- Les piquets jaunes, rouges, bleus et les mires des 135 m,
- Les mires de visée.

Inamovibles (R 24-2):

- Toutes les constructions artificielles suivantes: la station de pompage, la fontaine du trou n° 6, les panneaux, les parterres gravillonnés des trous n° 8, 9, 17 et 18, la ganivelle en bois bordant la lande du trou n°15, le parterre à gauche du bunker du trou n° 15, les repères au sol, les bouches d'arrosage,
- Le chemin qui longe le trou n° 9 à gauche,
- Les filets de protection à gauche du départ messieurs du trou n° 4.
- Les arbres tuteurés, haubanés ou bâchés.

NOTA : Les murets de pierres, les rochers, les chemins autres que celui cité ci-dessus sont parties intégrantes du parcours. Les lieux de passage dans les obstacles d'eau font partie des obstacles d'eau.

OBSTACLES D'EAU

- Tous les fossés non balisés sont classés obstacle d'eau latéral avec la lisière correspondant à la ligne de rupture du terrain.
- L'obstacle d'eau latéral situé sur la gauche du fairway du trou n° 6 a une rive opposée située à l'infini.
- L'obstacle d'eau frontal situé devant le green du trou n° 11 s'étend à l'infini sur la droite.

TERRAIN EN REPARATION (R25-1):

- les zones définies par des piquets bleus ou des lignes bleues ou blanches.

DROPPING ZONES (D.Z.):

- En jouant le trou n° 3, si un joueur est gêné dans sa ligne de jeu par les filets de protection qui se trouvent au départ du trou n° 4, il peut dropper sa balle dans la D.Z. repérée par un panneau et la jouer sans pénalité.

TELEMETRES (Décision 14-3/0.5) :

- Les télémètres, avec uniquement la fonction lecture de distance, sont autorisés. L'emploi d'un télémètre non conforme entraînera la disqualification de l'utilisateur.

ENTRAINEMENT :

- L'entraînement est autorisé sur le green d'approche et son environnement situés à gauche du chemin qui longe, en remontant du practice, le trou n°9, le jour de la compétition.

INTERRUPTION DE JEU POUR SITUATION DANGEREUSE :

- Interruption immédiate : un signal sonore prolongé
- Interruption du jeu : 3 signaux sonores consécutifs de façon répétée
- Reprise du jeu : 2 signaux sonores courts de façon répétée

INFRACTION AUX REGLES LOCALES : 2 COUPS DE PENALITE

S'il existe un doute sur l'application d'une règle, appliquer la règle 3.3.

BALISAGE AU SOL

- Marque blanche : 200 mètres
- Marque jaune : 150 mètres
- Marque bleue : 100 mètres
- Marque rouge : 50 mètres